MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	830
Moto-Club	Moto club de l'Avesnois
N° d'affiliation	0085
Date	7 mai 2017
Lieu	Avesnes sur Helpe
Organisateur technique	Alain TRAISNEL
Adresse	6 rue Louise Michel 59494 Petite Foret
E-mail	motocrossavesnois@gmail.com
Téléphone	0643517466

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LEBLUS Pierre	Licence : 050444
Président du Jury ou Arbitre*	THOMAS André	Licence : 053940
Membre du Jury	Wacquet Jean-Paul	
Membre du Jury	BILAU Jacqueline	Licence : 119877
Commissaire technique responsable	BILAU Michel	Licence : 003939
Responsable du chronométrage	A déterminer	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Open 2T	13	77	De 85 à 500cc	
Vintage	45 (-NC)	77	De 125 à 500cc	
Classic	35(-NC)	77	De 125 à 500cc	
Pré 90	25(-NC)	77	De 125 à 500cc	
Evolution & prototype	13	77	de 125 à 500cc	

Engagement :

Site Internet ---- Engagesport & moto club de l'Avesnois (open 2T)

Contact ----

Adresse ----

Téléphone ---- E-mail ---- motocrossavesnois@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10€

Caution : 200€

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... TURBANSKI

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ..... Maubeuge

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 15

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit de motocross de Bellefontaine

Adresse ..... Route de Bellefontaine 59440 Avesnes sur Helpe

Capacité Moto :
Pendant les essais : 35
En manche : 35

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : 0
En manche : 0

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1660

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 35

Longueur de la ligne droite de départ 71

Nombre d'OCP* 13

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : Le 5 mars 2017	Date : 23/3/2017	Date :
		Numéro :

ADDITIF

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 830
Moto-Club..... Moto club de l'Avesnois
N° d'affiliation..... 0085
Lieu..... Avesnes sur Helpe

*Le moto club de l'Avesnois organise le 7 mai 2017 une compétition de motocross & nommée "Championnat de France de motocross à l'ancienne".
*Le tracé du circuit ainsi que les aménagements seront conformes aux RTS de la FFM.
*L'organisateur technique désigné sera Alain TRAISNEL, dirigeant du moto club de l'Avesnois & licencié sous le numéro 177762.
*Le nombre maximum de véhicules & de participants sera de 200. Les pilotes, mécaniciens & accompagnateurs de pilotes seront dans l'obligation de respecter l'ensemble des règles sportives & techniques relatives à cette compétition.
*Pilotes & véhicules seront présentés aux vérifications techniques & administratives.
*Horaires, voir document joint.
* Les pilotes & accompagnateurs seront dans l'obligation de conserver & reprendre leurs déchets ménagers. Il est formellement interdit de laisser des déchets ou autres détritus, sur le circuit & au sein du parking.
*La circulation en moto, mini moto ou scooter dans l'enceinte du circuit est interdite.
*Durant les périodes de remise en état du circuit, la circulation est interdite à moins de 100 mètres des véhicules de maintenance (tracteur-bulldoozer-pelleteuse).
*La dégradation ou la destruction de structure, matériel ou tout moyen destiné à l'organisation de la compétition sera considérée comme acte de malveillance. Des poursuites auprès des autorités compétentes seront engagées.
*Le stationnement dans le parking est limité à 20m2 pour un véhicule solo, 30m2 pour un véhicule avec caravane. Il est interdit de stationner dans les voies de circulation.
*L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote ou l'accès à un tiers, qu'il estimerait ne pas correspondre à son image ou porterait atteinte à ses intérêts sportifs.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : Le 5 mars 2017	Date :	Date :
		Numéro :

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM 830

Organisateur

Moto-Club ..... Moto club de l'Avesnois

N° d'affiliation 0085

Lieu ..... Avesnes sur Helpe

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Responsable du paddock	COMEAU Claude	238363
Commissaire de piste	LUEZ Claude	199429
Commissaire de piste	GUERY Thierry	176644
Commissaire de piste	DUPONT Mathieu	191477
Commissaire de piste	COMEAU Jean Luc	288337
Commissaire de piste	COMEAU Rudy	275951
Commissaire de piste	STAQUET Emmanuel	271225
Commissaire de piste	FRISON Daniel	181470
Commissaire de piste	WILLiAME Marcel	205992
Commissaire de piste	COMEAU Renaud	305790
Commissaire de piste	BIERQUE Guillaume	306757
Commissaire de piste	LANSELLE Steven	206196
Commissaire de piste	COMEAU Jean Claude	288338
Commissaire de piste	CAUCHY Jonathan	222540
Commissaire technique	BILAU Michel	003939
Commissaire technique	BILAU Jacqueline	119877
Directeur de course	Pierre LEBLUS	050444
Président du Jury	André THOMAS	053940

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM 830
Moto-Club ..... Moto club de l'Avesnois
N° d'affiliation 0085
Lieu ..... Avesnes sur Helpe

Date ---------- 7 mai 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h	**Contrôles administratifs**	Toutes	2h
7h00	9h	**Contrôles techniques**	Toutes	2h
9h	9h15	**Essais Libres**	Open 2T	12mn
9h15	9h30	**Essais Libres**	Pré 90	10mn
9h30	9h45	**Essais Libres**	Vintage	10mn
9h45	10h	**Essais Libres**	Classic	10mn
10h	10h15	**Essais Libres**	Evolution & prototype	10mn
10h15	10h30	**Essais Chronométrés**	Open 2T	10mn
10h35	10h50	**Essais Chronométrés**	Pré 90	15mn
10h55	11h10	**Essais Chronométrés**	Vintage	15mn
11h15	11h30	**Essais Chronométrés**	Classic	15mn
11h35	11h50	**Essais Chronométrés**	Evolution & prototype	15mn
12h	13h15	**Repas**		1h15
13h30	13h50	**Manche 1**	Open 2T	15mn + 1T
13h55	14h10	**Manche 1**	Pré 90	12mn + 1T
14h15	14h35	**Manche 1**	Vintage	15mn + 1T
14h40	15h	**Manche 1**	Classic	15mn +1T
15h05	15h25	**Manche 1**	Evolution & prototype	15mn + 1T
15h30	15h50	**Manche 2**	Open 2T	15mn + 1T
15h55	16h10	**Manche 2**	Pré 90	12mn + 1T
16h15	16h35	**Manche 2**	Vintage	15mn +1T
16h40	17h	**Manche 2**	Classic	15mn + 1T
17h05	17h25	**Manche 2**	Evolution & prototype	15mn + 1T
17h30	17h45	**Manche 3**	Pré 90	12mn +1T
18h	18h15	**Remise des Prix**		15mn